

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 27 avril 2018 à 20h

Date de convocation : 23 avril 2018

Date d'affichage : 04 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean André GUILLERMIN, Florian BOUCHARD, et Mmes Suzanne CHANUT, Ghislaine SALBREUX, Corinne GIRRES, Corinne MERLIN, Ingrid GAY, Françoise MATHIEU-HUMBERT.

M. Dominique JOBARD arrivé en séance à 20h05.

Excusé(es) : Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à Mme Ingrid GAY, M. Michel ROCHETTE a donné procuration à M. Florian BOUCHARD, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Maud CANAC-MONTERISI.

Secrétaire de séance : Mme Corinne GIRRES.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation, de rajouter deux points à l'ordre du jour. Le premier point concerne une demande de dérogation scolaire et le second point porte sur le changement des barrières du terrain de football. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS :

2018/2704/036 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018.

2018/2704/037 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Corinne GIRRES comme secrétaire de séance.

2018/2704/038 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AA n° 45

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située 147 Allée Bellevue, Lotissement la Belouse cadastrée section AA n°45, d'une superficie totale de 1 014 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2018/2704/039 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section D n° 768

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située 277 Chemin du Chêne cadastrée section D n°768, d'une superficie totale de 2 371 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2018/2704/040 – Avancement de grade 2018 : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent de maîtrise - suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame Suzanne CHANUT, Première Adjointe en charge du Personnel, rappelle au Conseil municipal que figurent notamment un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint administratif territorial dans le tableau des effectifs de la commune et que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la

collectivité. Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, Suzanne CHANUT soumet les propositions d'avancement de grade pour l'année 2018 des agents.

Robert LUQUET explique que c'est une reconnaissance du travail fourni par les employés. Il tient à souligner que l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est employé depuis 20 ans à La Roche Vineuse, il a une très bonne connaissance de la commune, il est force de proposition et qu'il s'investit dans son travail. L'ensemble du conseil municipal se déclare favorable à l'avancement de grade de ces agents, et s'accorde sur le fait que ces deux employés, comme beaucoup d'autres fournissent un travail de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 18h à compter du 10 avril 2018 et de créer un poste d'agent de maîtrise à 18h à cette même date ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à 32 h à compter du 1^{er} mars 2018 et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 32h à cette même date ;
- de charger le Maire de modifier le tableau des effectifs, d'effectuer la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire et de prendre les arrêtés nécessaires aux nominations correspondantes.

2018/2704/041 – Annule et remplace la délibération n° 20172710100 - Cessions et prix de vente des parcelles cadastrées Section AB n° 160, 30, 161, 162 et 164 sur le territoire de la commune de Prissé

M. Le Maire explique qu'il souhaite reprendre une délibération suite au bornage, il convient de réajuster le prix de vente comme suit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession à 1.10 € le mètre carré de la partie des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 160, 30 et 161, au profit de M. et Mme Michel MARTINOT ;
- accepte la cession à l'euro symbolique, au profit de la commune de Prissé, d'une partie des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 163 et 165, moyennant une contrepartie d'intérêt général ;
- accepte la cession à 1.10 € le mètre carré de la partie restante des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 162 et 164 au profit de M. et Mme Jérôme JEANDIN ;
- sollicite la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte notarié (l'établissement du plan parcellaire et de bornage étant à la charge de la commune) ;
- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

2018/2704/042 – Déclassement, cession et prix de vente d'une parcelle communale au lieu-dit « Chemin des Gravelles »

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un habitant du « Chemin des Gravelles » souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle communale qui jouxte sa propriété.

Cette partie de la parcelle communale ne présentant pas d'intérêt particulier pour la commune, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de ne pas s'opposer à cette demande d'acquisition. Suzanne CHANUT souligne le fait que le demandeur aurait dû solliciter l'acquisition du terrain avant de faire son accès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention, 13 pour, 0 contre) :

- approuve l'aliénation de cette parcelle communale ;
- accepte la cession à 25 € le mètre carré ;
- sollicite la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte notarié, de l'établissement du plan parcellaire et du bornage, et l'informe qu'il y aura une servitude de passage pour une canalisation d'eau qui doit rester accessible car elle ne sera pas déplacée.
- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

2018/2704/043 – GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Avis sur la demande de retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne.

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017, Mâconnais Beaujolais Agglomération a décidé de solliciter son retrait des SIVOM du Mâconnais et de la Petite Grosne, car elle souhaite exercer en régie la compétence GEMAPI. Cette demande de retrait a été approuvée par le Comité Syndical du SIVOM de la Petite Grosne le 13 mars 2018. Le Comité Syndical a notifié cette délibération à tous les membres du SIVOM (EPCI et communes) qui doivent à présent délibérer dans un délai de 3 mois.

Aussi en sa qualité de membre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-19 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 relative à la demande du retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne ;
Vu la délibération du SIVOM de la Petite Grosne du 13 mars 2018, favorable au retrait de MBA ;
Considérant que tous les membres du SIVOM de la Petite Grosne doivent à présent délibérer sur la demande de retrait dans un délai de 3 mois ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité absolue (12 pour, 0 contre et 2 abstentions) :
- de refuser la demande de retrait de Mâconnais Beaujolais Agglomération du SIVOM de la Petite Grosne
- dit que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat.

2018/2704/044 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité- année 2018

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est précisé par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à encaisser la redevance d'ERDF de 203 € pour la commune.

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Etablissement de la liste préparatoire de jurés et de citoyens assesseurs :

La loi sur la « participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs » a créé un dispositif instaurant la participation de citoyens assesseurs dans le fonctionnement des juridictions correctionnelles. Ce texte qui a pour objectif de rapprocher les citoyens français de la justice en les associant au jugement de certains délits, a des incidences immédiates sur l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En effet, le code de procédure pénale prévoit que les citoyens assesseurs soient désignés parmi les personnes ayant été inscrites par le Maire sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

La commune de La Roche Vineuse est donc appelée à tirer au sort trois personnes à partir de la liste électorale. Les membres du Conseil municipal ont utilisé le procédé suivant : un premier tirage donnait le chiffre des unités, le second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique. De cette façon, le Conseil municipal a tiré au sort trois personnes.

Dérogations scolaires :

Monsieur le Maire présente une demande de dérogation scolaire de parents résidant à Verzé et qui souhaiteraient scolariser leur enfant à La Roche Vineuse. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de délivrer un avis favorable aux parents pour que leurs enfants soient scolarisés à La Roche Vineuse sans application de frais de scolarité à la commune de Verzé, sous réserve de l'accord de la Directrice de l'école.

DELIBERATION.

2018/2704/045 – Changement des barrières du terrain de football - Demande de subvention Fédération Française de Football.

Le Maire rappelle le projet de mise en sécurité des barrières (main courante) du terrain de football.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté ;
- d'autoriser le Maire à :
 - solliciter la demande de subvention;
 - signer la demande de subvention et les pièces du dossier ainsi que tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

Aménagement du quartier de Moncéry : Le Maire indique que la signature du compromis de vente avec Demeures de Saône a eu lieu le 18 avril 2018. Le permis d'aménagement sera déposé en mairie avant la signature de l'acte définitif, et sera annexé à l'acte.

La Poste : Robert LUQUET informe le conseil municipal d'un courrier de la poste suite aux remarques faites lors de la demande de modification de l'amplitude horaire. A compter de 04 juin 2018 la poste sera ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 11h30. Il explique que la fermeture à 11h30 le jeudi est due à une réunion des agents de la poste à Charnay les Mâcon. Françoise MATHIEU-HUMBERT propose de mettre les nouveaux horaires dans le bulletin municipal.

TOUR DE TABLE.

Ecole de musique : Suzanne CHANUT informe qu'une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le mardi 24 avril. Les difficultés financières de l'association ont été présentées, ainsi que les propositions afin de réduire les dépenses. Suite au départ de la commune de Berzé la Ville, la non intégration au conservatoire annoncée dans un courrier de fin février par le président de MBA, et un budget déficitaire depuis plusieurs années, l'association demandait à l'assemblée de décider de l'avenir de l'école. Le vote (35 personnes pour que l'école de musique continue, et 5 personnes pour la fermeture) fait ressortir une volonté dans la poursuite de l'école de musique, avec un rééquilibrage budgétaire, qui devra passer par une réduction du temps de secrétariat et de direction. Suzanne CHANUT explique que cette décision est difficile à prendre pour le bureau, mais la réduction des charges est obligatoire si l'école de musique veut perdurer. Le bureau travaille en parallèle avec l'association de La Chapelle de Guinchay pour mutualiser les moyens. Robert LUQUET indique que le rééquilibrage du budget est obligatoire pour que les communes continuent à apporter leur soutien à cette association. Ingrid GAY regrette qu'il n'y ait pas de prise en charge de la part de la MBA, qui doit faire vivre un territoire. Il y a une différence entre le conservatoire et les associations, ce qui crée des inégalités dans le territoire et des discriminations au niveau culturel. L'ensemble des élus soutient les membres du bureau et souhaite que l'école de musique continue à fonctionner.

14 juillet : Florian BOUCHARD s'est rendu à la réunion du collectif associatif. Il présente le devis pour l'animation. Cette année, il y aura un manège, une structure gonflable et d'autres jeux pour les enfants. L'association du judo s'occupe du concours de pétanque. La retraite aux flambeaux sera organisée par les pompiers.

Commission culture et animation : Ghislaine SALBREUX présente une demande de subvention des Virades de l'espoir (association de lutte contre la mucoviscidose). La commission demande si la commune accepte de verser une aide de 150 € à cette association. Le conseil municipal donne son accord et délibère pour attribuer une subvention aux Virades de l'espoir. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser une subvention de 150 € à l'association des virades de l'espoir. Ghislaine SALBREUX informe qu'un nouveau cours de cuisine sera organisé le 26 mai de 9h à 14h30 au Moulin du Gastronomes. Les inscriptions se font en mairie.

Association Déracinés : Corinne MERLIN s'est rendue à l'assemblée générale de cette association mercredi 25 avril. Antoine BOULLAULT ainsi que deux autres personnes de l'association ont rencontré la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin d'obtenir plus d'informations pour l'accueil des réfugiés Syriens, car le dispositif est très réglementé. L'association aide dans les démarches administratives et dispense des cours de français. En 2 ans, l'accueil des mineurs isolés est passé de 80 à 900 jeunes sur Mâcon. La famille FUAMBA, qui vient de Cluny, va intégrer l'ancien logement de gardien de la salle des fêtes. C'est un hébergement temporaire.

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale : Dominique JOBARD indique que l'étude pour le SCOT, qui donne les directives pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme), sera engagée dans l'année. Au niveau régional, c'est le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui donnera les directives aux SCOTS. La loi a prévu que le SRADDET soit prescriptif.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : Dominique JOBARD annonce que le chantier des Patennes va démarrer mi-mai. Les riverains ont été rencontrés afin d'être informés. En ce qui concerne le problème de facturation, le syndicat va négocier un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP), soit pour réaliser la gestion en régie des abonnés, soit pour faire une délégation complète à Suez.

Assainissement et Eau Potable : Dominique JOBARD rappelle que la loi NOTRE prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération. Dans ce cadre la MBA a

missionné le bureau d'étude NALDEO afin d'étudier le transfert des compétences assainissement collectif, non collectif, eau potable et eau pluviale.

Assainissement : Dominique JOBARD indique qu'une enquête publique sur le zonage d'assainissement aura lieu du 7 mai au 15 juin. Il explique que l'ancien plan de zonage date de 2004. Il prévoyait de l'assainissement collectif au Gros Mont et à Nancelle. Il s'avère que ces 2 secteurs ne seront pas desservis en assainissement collectif. C'est le principal changement entre le plan de 2004 et celui de 2018. L'enquête publique pour le zonage d'assainissement va débiter le 7 mai, avec la présence du commissaire enquêteur. Il informe que le maître d'œuvre pour la réalisation de la station d'épuration sera le cabinet BEREST. Enfin, il fait savoir que la consultation des entreprises pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées à La Roche Vineuse est lancée. L'ouverture des plis aura lieu le 17 mai.

Oxy'jeunes : Ingrid GAY explique que la situation est compliquée. Il ne reste plus que 4 communes, le dispositif risque de s'arrêter après l'été. Elle regarde pour mettre en place un nouveau projet pour les jeunes.

Travaux : Jacques PEREIRA remercie l'entreprise Merlin pour le prêt d'une remorque lors des travaux d'arasement des talus. Ces travaux ont été réalisés par les agents municipaux afin de permettre l'évacuation de l'eau sur la chaussée. Ils ont également réalisé le curage du bac de décantation des Touziers.

Ecole : Jacques PEREIRA indique que les travaux ont débuté pendant les vacances scolaires. Le terrassement est en cour.

Viticulture : Corinne MERLIN informe que les traitements dans les vignes ont commencé.

Dates : 27/04/2018 à 10h30 Inauguration des Landes de Nancelle ;
05/05/2018 vente de fleurs du Sou des écoles ;
05/05/2018 à 19h00 conférence de R. DRAVET à la Chapelle de Domange « *Mâcon des guerres de religions à nos jours* » ;
08/05/2018 à 11h00 Monuments aux Morts ;
Comité de Jumelage : voyage en Italie pour le Week-end de l'ascension ;
Comité de fleurissement : plantation la semaine du 14 mai ;
26/05/2018 conscrits de La Roche Vineuse ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h55.
Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 25 mai 2018 à 20h.